



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes
Séance du lundi 10 janvier 2022**

N° 1 – D. 10.01.2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix janvier à quatorze heures, le conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Madame BERTONECHE Caroline, présidente du conseil académique.

Point à l'ordre du jour :

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil académique du 14 décembre 2021 :

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil académique du 14 décembre 2021 en annexe ;

Il est proposé aux membres du conseil académique d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil académique du 14 décembre 2021 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 93 |
| Membres présents | 63 |
| Membres représentés | 15 |
| Nombre de votants | 78 |
| Voix favorables | 60 |
| Voix défavorable | 0 |
| Abstentions | 20 |

Après en avoir délibéré le conseil académique approuve à la majorité de ses membres présents et représentés le compte-rendu de la séance du conseil académique du 14 décembre 2021 en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié le : 19/01/2022

Transmis au Rectorat le : 19/01/2022

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 10 janvier 2022

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

| |
|---|
| COMPTE-RENDU DU CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER DU 14 DECEMBRE 2021 |
|---|

Membres présents : BERTONECHE Caroline, CHASSAGNON Virgile, DAVOUST Laurent, FORVEILLE Thierry, FOURNIER-FINOCCHIARO Laura, GODIN-RIBUOT Diane, KLEIN Thierry, LEPETIT Marie-Bernadette, ORSINI-SAILLET Catherine, RAY Pierre, REBOUD Jean-Luc, ROSSI Caroline, SLAMA Serge, VERDIER Christine, DEMEILLIERS Christine, BRETON Jean, DELAVAL Gwenaël, HANS Fabienne, NICOT Séverine, SADOUX Stéphane, SCHWAB Didier, SORBA Julie, ZAMPA Virginie, LAURENT Cédric, MEVEL François-Xavier, REY Benoît, ROUSSET Isabelle, SEIGNEURET Natacha, FAGNON Vincent, GAUTHERON Flora, CONSTANT-MARMILLON Séverin, DUTILLEUL Noémie, MARC Emmy, CHANDEZON Frédéric.

Membres représentés : BURLACU Radu (donne procuration à Verdier Christine), CLASTRES Cédric (donne procuration à MEVEL François-Xavier), MOLINARI Véronique (donne procuration à FOURNIER-FINOCCHIARO Laura), PERRIER Pascal (donne procuration à ROSSI Caroline), SIMEU-ABAZI Zineb (donne procuration à RIBUOT-GODIN Diane), CAVAILLES Pierre (donne procuration à BRETON Jean), CHAUVIN Alan (donne procuration à DELAVAL Gwenaël), DEBIZET Gilles (donne procuration à FORVEILLE Thierry), HILY-BLANT Pierre (donne procuration à HANS Fabienne), LARROUDE Philippe (donne procuration à SEIGNEURET Natacha), MACLEAN Catriona (donne procuration à SADOUX Stéphane), RIASSETTO David (donne procuration à SORBA Julie), VIANES Laurence (donne procuration à KLEIN Thierry), BERTHOME Grégory (donne procuration à LAURENT Cédric), PREVOST Hugo (donne procuration à MARC Emmy), PUYGRENIER Raphaël (donne procuration à DUTILLEUL Noémie).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil académique du 14 octobre 2021**
- 3. Désignation de membres de la commission déontologie de la valorisation**
- 4. Avis sur le contrat pluriannuel de l'UGA**
- 5. Avis sur la cohérence globale des qualifications des postes proposés par les composantes académiques en collaboration avec les pôles de recherche (campagne d'emplois 2022)**
- 6. Questions diverses**

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux nouveaux élus.

Elle rappelle que le prochain CAC plénier se tiendra le lundi 10 janvier 2022 avec à l'ordre du jour l'élection du VP étudiant, l'avis sur la direction scientifique d'UGA Éditions et l'avis sur la composition du comité d'éthique et de déontologie.

2.Approbation du compte-rendu de la séance du conseil académique du 14 octobre 2021

Il est proposé aux membres du conseil académique d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil académique du 14 octobre 2021.

Le résultat du vote est le suivant :

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 93 |
| Membres présents | 33 |
| Membres représentés | 17 |
| Nombre de votants | 50 |
| Voix favorables | 45 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions | 5 |

Après en avoir délibéré le conseil académique approuve à la majorité de ses membres présents et représentés le compte-rendu de la séance du conseil académique du 14 octobre 2021.

3.Désignation de membres de la commission déontologie de la valorisation

Alexandre DELMOTTE procède à un rappel de la composition actuelle de la commission déontologie de la valorisation en précisant ses modalités de fonctionnement.

Il présente aux membres du conseil académique CAC les trois propositions suivantes :

- le remplacement de Sébastien BRAMERET, parti en détachement, par Léo VANIER, professeur de droit public rattaché au CRJ.
- l'ajout d'un siège au sein de cette commission pour porter à 5 le nombre de membres, au regard de la forte activité de la commission et du nombre de dossiers importants.
- et en cas d'acceptation de la deuxième proposition, la désignation de Virginie JACQUIER-ROUX, économiste et membre du CREG. Cette nomination permettra d'aller vers davantage de parité au sein de la commission.

Marie-Bernadette LEPETIT exprime sa gêne face à la composition de la commission, très orientée vers les disciplines juridiques et économiques, avec des membres dont les recherches ne sont orientées que sur les thématiques de transfert et de valorisation. Elle pense qu'il serait nécessaire d'élargir cette composition à des enseignants chercheurs œuvrant dans le domaine des sciences dures.

Alexandre DELMOTTE lui répond que la majorité des membres de la commission ne sont pas spécialisés dans le domaine de l'innovation, et que chacun a des compétences spécifiques. Toutefois, il partage cette analyse et n'est pas fermé à ce que d'autres membres orientés vers les sciences dures rejoignent la commission. Il complète son propos en soulignant les difficultés rencontrées pour trouver des candidats.

Marie-Bernadette LEPETIT se dit gênée sur la façon de procéder pour sélectionner les éventuels membres de la commission. À cet égard elle rappelle qu'Alexandre DELMOTTE a précisé avoir cherché un nouveau candidat dans son réseau.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, intervient pour rappeler que la composition de cette commission a été présentée puis votée en CAC au mois de mars dernier. Elle souligne qu'un des problèmes soulevés à l'époque concernait l'absence de femmes dans la commission, et ajoute que la proposition faite par Alexandre DELMOTTE permet de résoudre cette difficulté.

Thierry FORVEILLE rejoint le point de vue de Marie-Bernadette LEPETIT, et déplore l'absence de représentation au sein de la commission d'autres domaines scientifiques.

Jean BRETON demande s'il y a eu un appel à candidatures.

Il lui est répondu que l'appel à candidatures récemment lancé porte sur la composition du Comité d'éthique et de déontologie conformément à ce qui a été demandé lors de la séance du Cac d'octobre 2021 mais pas sur la composition de la commission déontologie de la valorisation.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, rappelle ensuite que les modalités de désignation des membres de cette commission ont été présentées en CAC en mars dernier.

Marie-Bernadette LEPETIT demande à ce qu'un appel à candidatures soit réalisé pour la commission déontologie de la valorisation.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, lui répond qu'un tel appel à candidatures peut être joint à celui concernant le comité d'éthique et de déontologie avec un vote au mois de janvier 2022. Elle alerte toutefois, sur le risque de ne pas avoir de candidat, et sur l'absence possible de femmes.

Serge SLAMA se dit favorable à un appel à candidature plus large, et pour procéder à l'identique pour la commission déontologie de la valorisation et pour le comité d'éthique et de déontologie.

Thierry FORVEILLE propose de valider la candidature de Virginie JACQUIER-ROUX pour favoriser la parité et, d'attendre le résultat de l'appel à candidatures pour l'attribution du dernier siège.

Alexandre DELMOTTE rappelle la nécessité d'avoir un juriste pour travailler sur les dossiers, et ajoute que depuis le départ de Sébastien BRAMERET, il est le seul juriste. Serge SLAMA estime cohérent de remplacer Sébastien BRAMERET par Léo VANIER car les deux ont des profils similaires.

Marie-Bernadette LEPETIT considère qu'il faut limiter le nombre de juristes dans cette commission, et qu'un seul lui semble suffisant.

Alexandre DELMOTTE rappelle que d'une part, les dossiers présentés portent sur des questions juridiques, et que d'autre part, avec le départ de Sébastien BRAMERET, il n'y a plus de publiciste dans cette commission, alors même que l'apport d'un publiciste est essentiel.

Julie SORBA est d'accord sur le fait qu'il faut avoir une ouverture au niveau de la composition de la commission tout en mettant en exergue que ce sont principalement des points de droit qui posent problème ; d'où l'importance de disposer de juristes publicistes dans cette commission.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, propose de voter sur le remplacement de Sébastien BRAMERET et sur l'ajout d'un siège au sein de cette commission déontologie de la valorisation. Au regard de l'orientation des débats, elle propose d'encourager les candidatures, notamment féminines pour favoriser la parité, dans le domaine des sciences dures.

Anne Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, propose également que la commission puisse faire appel à des experts sans voix délibérative issus des disciplines concernées par les dossiers pour éclairer les débats.

Alexandre DELMOTTE rappelle que la commission a déjà la possibilité d'inviter les experts. Il tient à souligner que solliciter un expert dans des délais très courts est compliqué. Il ajoute qu'il y a un risque de convoquer un expert susceptible d'être proche des questions et des chercheurs concernés par le dossier examiné. Or, il sera impossible, au regard des délais très contraints de vérifier l'absence d'un éventuel conflit d'intérêt.

Alexandre DELMOTTE réaffirme la nécessité de remplacer Sébastien BRAMERET par Léo VANIER. Il insiste également sur l'importance de renforcer la commission. S'agissant de la candidature de Virginie JACQUIER-ROUX, il explique qu'il n'a pas trouvé d'autres candidats.

Christine DEMEILLIERS se demande pourquoi, dès lors que l'on procède à un appel à candidatures, on ne le fait pas pour les deux sièges vacants.

Il est proposé de procéder à un vote sur d'une part, le remplacement de Sébastien BRAMERET par Léo VANIER et d'autre part, l'ajout d'un siège pour la commission déontologie de la valorisation

- **Proposition 1 : Remplacement de Sébastien BRAMERET par Léo VANIER**

Il est proposé aux membres du conseil académique d'approuver la désignation de Léo VANIER en remplacement de Sébastien BRAMERET pour siéger à la commission déontologie de la valorisation.

Le résultat du vote est le suivant :

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 93 |
| Membres présents | 34 |
| Membres représentés | 16 |
| Nombre de votants | 50 |
| Voix favorables | 39 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions | 11 |

Après en avoir délibéré le conseil académique approuve à la majorité de ses membres présents et représentés la désignation de Léo VANIER en remplacement de Sébastien BRAMERET pour siéger à la commission déontologie de la valorisation

- **Proposition 2 : Ajout d'un siège pour la commission déontologie de la valorisation**

Il est proposé aux membres du conseil académique approuver l'ajout d'un siège au sein de la commission déontologie de la valorisation.

Le résultat du vote est le suivant :

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 93 |
| Membres présents | 34 |
| Membres représentés | 17 |
| Nombre de votants | 51 |
| Voix favorables | 47 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions | 4 |

Après en avoir délibéré le conseil académique approuve à la majorité de ses membres présents et représentés l'ajout d'un siège au sein de la commission déontologie de la valorisation.

4.Avis sur le contrat pluriannuel de l'UGA

Nadine GUILLEMOT, vice-présidente pilotage et amélioration continue, présente le contrat pluriannuel de l'UGA. Elle rappelle les documents transmis aux conseillers avant de revenir sur l'objet du contrat et sa construction, éléments déjà présentés.

Elle apporte des précisions sur le contrat UGA et la démarche de construction.

Il s'agit du premier contrat construit sur le périmètre complet UGA avec :

- un volet commun UGA,
- un volet spécifique pour les établissements-composantes,
- un volet court pour les CSPM.

Elle continue son intervention en rappelant la démarche de construction du contrat. Elle explique qu'il s'appuie sur le Plan Stratégique de l'UGA (voté au CA du 11 mars 2021) avec la prise en compte des demandes du MESRI :

- prioriser les objectifs,
- respecter une maquette, avec un nombre limité d'indicateurs et de jalons,
- inscrire les 2 axes:
 - Formation et Vie étudiante,
 - Recherche et Valorisation.
- mettre en valeur la contribution des composantes académiques à la stratégie de l'UGA dans chaque composante.

Elle décline enfin le plan du contrat pluriannuel UGA :

- I. Présentation générale
- II. Axes stratégiques et objectifs de l'UGA :
 - Actions
 - Indicateur(s) et jalon(s) si pertinents
- III. Contributions des composantes académiques à la stratégie de l'UGA
 1. Grenoble INP, Institut d'Ingénierie et de Management, Université Grenoble Alpes
 2. Sciences Po Grenoble, Université Grenoble Alpes
 3. École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble, Université Grenoble Alpes
 4. École Universitaire Technologique, Université Grenoble Alpes
 5. Faculté des Sciences, Université Grenoble Alpes
 6. Faculté Humanités, Santé, Sport, Sociétés - Université Grenoble Alpes
- IV. Mise en œuvre du contrat *Proposé par le MESRI*
- V. Annexe : récapitulatif des indicateurs et des jalons

Elle termine par une présentation du calendrier global du contrat.

Gwenaël DELAVAL intervient et rappelle qu'il y a eu, sur ce sujet, de nombreux échanges dans les différentes instances, et que le contrat tel qu'il est construit appelle de nombreuses remarques.

Tout d'abord, il cite la mention dans le contrat de la place de l'UGA, classée première université de province, dans le classement de Shanghai. Il trouve très dommageable que ce classement soit utilisé par le ministère comme outil d'évaluation des universités.

Nadine GUILLEMOT rappelle qu'il s'agit d'un fait, mais que l'UGA ne construit pas sa stratégie en fonction de ses classements. Elle ajoute que ce classement est une source de fierté.

Gwenaël DELAVAL demande alors, que l'indicateur 16 : « Position de l'UGA et de Grenoble INP – UGA dans les classements thématiques le concernant. » de l'objectif 1.1 : Contribuer au rayonnement de l'UGA par les compétences en ingénierie et management » soit supprimé du contrat.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, explique qu'il faudrait alors procéder à un vote. Gwenaël DELAVAL considère que les remarques faites lors de la présentation du contrat dans les instances n'ont pas été prises en compte et n'ont pas amené de modifications du document.

Nadine GUILLEMOT répond que les remarques ont bien été prises en compte. Elle ajoute que le maximum a été fait pour tenir compte de l'avis des conseils, mais le contrat doit être conclue avec le ministère, et il faut tenir compte des consignes données.

Anne-Catherine FAVRE souhaite revenir sur l'objectif 1.1 : Contribuer au rayonnement de l'UGA par les compétences en ingénierie et management » évoqué par Gwenaël DELAVAL. Elle ne voit pas le problème posé par cet objectif.

Il est donc sollicité de voter sur ce point.

Severin CONSTANT-MARMILLON demande quel indicateur va être substitué à l'indicateur « Position de l'UGA et de Grenoble INP – UGA dans les classements thématiques le concernant ».

Marie-Bernadette LEPETIT considère que l'objectif est suffisant.

Severin CONSTANT-MARMILLON trouve dommage de ne pas avoir d'indicateur pour cet objectif dans un souci de cohérence de l'ensemble du document. Il pense qu'il faudrait trouver un indicateur peut-être plus qualitatif en lien avec cet objectif.

Gwenaël DELAVAL estime que c'est la multiplication des indicateurs qui est problématique. En effet, il considère qu'on ne peut pas résumer l'activité d'un service public à la somme d'indicateurs. En outre, il ajoute que cet indicateur des classements internationaux est très critiqué au sein de la communauté de l'enseignement supérieur. Il estime que, parmi tous les indicateurs évoqués, il est l'indicateur le plus critiquable, et qu'il faut, par conséquent, le retirer du contrat.

Il est procédé à un vote sur la proposition suivante : « Etes-vous contre la suppression de l'indicateur 16, et de toutes mentions au classement de Shanghai dans cet objectif 1.1 ? »

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 93 |
| Membres présents | 35 |
| Membres représentés | 16 |
| Nombre de votants | 51 |
| Voix favorables | 15 |
| Voix défavorables | 26 |
| Abstentions | 10 |

A l'issue du vote, la suppression de l'indicateur 16 et de toutes mentions au classement de Shanghai dans l'objectif 1.1 du contrat pluriannuel de l'UGA est adoptée à la majorité des membres du conseil académique présents et représentés.

Gwenaël DELAVAL souhaite soumettre d'autres remarques aux membres du Cac.

Il est proposé d'examiner les points suivants afin de libérer les intervenants et de revenir sur le contrat ensuite.

5. Avis sur la cohérence globale des qualifications des postes proposés par les composantes académiques en collaboration avec les pôles de recherche (campagne d'emplois 2022)

➤ Pour Grenoble INP :

Il y a un remplacement à l'identique des départs (retraite, promotion).

• Concours PR (8 postes ouverts) :

Ensimag :

- et le LJK : sections 26-27, Cryptologie, Théorie des codes sécurité des calculs (suite nouveau besoin)
- et le LIG : section 27, infrastructures systèmes et réseaux à grande échelle (suite retraite PR section 27 ENSIMAG/LIG)
- et le LIG : section 27, Modèles, langages et algorithmes pour l'IA (suite retraite PR 27 ENSIMAG/LIG)

Esisar :

- et le LCIS : section 63, Circuits et systèmes de communication, Radio Fréquences (suite retraite PR63 ESISAR/LCIS)

Phelma :

- et le LEPMI : sections 31-62, Stockage et conversion électrochimique de l'énergie (poste arbitré en 2021 mais décalé en 2022)
- et le LPSC : section 29, Physique des réacteurs (suite retraite PR61 PHELMA/GIPSA)
- et le SIMAP, sections 33-62-60, Matériaux massifs ou en couches minces (suite retraite PR60 PHELMA/SIMAP)

Génie industriel :

- et G-SCOP : sections 60-61, Industrialisation pour les systèmes de production du futur (suite retraite PR05, GI/GAEL)

- **Concours MCF (7 postes ouverts) :**

Ense³ :

- et le LEGI : section 60, Hydraulique à surface libre (suite réussite concours MCF60 ENSE3/LEGI)
- et GIPSAlab : section 61, Mécatronique et robotique (suite réussite concours MCF61 ENSE3/GIPSAlab)

Génie Industriel :

- et le PACTE - CERAG : sections 6-19, Sociologie et gestion, Organisation industrielle et travail (suite réussite concours MCF19 Gi/PACTE)
- et GSCOP : section 26-27, Recherche opérationnelle et analyse des données (suite retraite MCF26 GI/GSCOP)

Phelma :

- et le LMGP : section 64, Biologie moléculaire et biochimie des protéines (suite réussite concours MCF28 PHELMA/SPINTEC)
- et l'IMEP-LaHC : section 63, Electronique hyperfréquence durable (suite réussite concours MCF63 PHELMA/RFIC-lab)

Ensimag :

- et le LJK : section 26, Probabilité Numérique – Finance (suite réussite concours MCF27 ENSIMAG/LIG)

- **Recrutements PRAG et PRCE (4 postes ouverts) :**

DET :

- Enseignant en anglais (suite départ)
- Enseignant en EPS (suite retraite)
- Enseignant en économie (suite retraite)

Ense³ :

- Enseignant en mathématiques appliquées et calcul scientifique (poste arbitré en 2021 pourvu par un enseignant contractuel)

- **Recrutements ATER (9 recrutements ouverts – identique 2021) :**

- Ense³ : 2 ATER
- Phelma : 2 ATER
- Ensimag : 3 ATER
- Génie Industriel : 1 ATER
- La Prépa INP : 1 ATER

Julie SORBA souhaite savoir si Grenoble INP est concerné par la trajectoire financière et les mesures associées.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, répond que non car l'INP a connu, dans le passé, plusieurs campagnes blanches.

➤ **Pour l'ENSAG**

Marie Wozniak, directrice de l'ENSAG, intervient :

- **Cadrage voté lors du dernier CA ENSAG :**

- 1 PR SHSA (SHS pour l'architecture), sur un profil "académique" (HDR requis)
- 1 MCF TPCAU (Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine), sur un profil "académique" (doctorat requis)
- 1 MCF STA-CIMA (Sciences et techniques pour l'architecture - maîtrise des ambiances), sur un profil "académique" (doctorat requis)

- 2 MCF TPCA (Théorie et pratique de la conception architecturale et urbaine), sur des profils de "praticiens" : l'un pour le tri cursus AUEP (ENSAG/IEP/IUGA), l'autre sur des compétences transverses (projet, histoire, représentation)
- 1 MCF ATR-design (Arts et techniques de la représentation, sous champ "design"), sur un profil de "praticien" pour le Master Design (ENSAG/IAE)

- **Principes :**

- Cadre d'ensemble concernant l'ENSAG propre au Ministère de la Culture : statut d'enseignant chercheur différent (notamment 2 catégories : profils « académique » et « praticien »), procédure nationale (qualification, publication, calendrier), composition des comités de sélection propre aux ENSA
- Obligation d'ouvrir la moitié des postes (de MCF et de PR) à des praticiens jusqu'en 2023, ensuite ce taux sera ramené à 30% (fin du protocole de mise en œuvre de la réforme de 2018)
- Pas de création de nouveaux supports : juste des transferts (de supports de contractuels enseignants, CDD & CDI, vers des supports de titulaires) et des re-fléchages (transformation de supports dits « d'associés » en supports de titulaires)

➤ **Pour l'IEP :**

1 poste : profil MCF– section 02 - droit public / profil droit administratif – science administrative

➤ **Pour l'UGA :**

Christophe RIBUOT, vice-président ressources humaines, présente les postes ouverts.

- **Synthèse des postes EC 2022 :**

Au total, 31 concours d'enseignants-chercheurs sont proposés pour la campagne 2022 :

- 17 MCF (art. 26.1)
- 14 PR (dont 7 art. 46.1 ; 4 art. 46.3 ; 1 art. 46.4 ; 1 art. 51 et 1 concours agrégation du supérieur)
- 4 PR 46-3 (CNU 28/30, CNU 27, CNU 05, CNU 31/32/33)
- 1 PR 46-4 (CNU 28)

Pour mémoire en campagne 2021, 31 concours d'enseignants-chercheurs :

- 17 MCF (art. 26.1)
- 14 PU (dont 11 art. 46.1 ; 3 art. 46.3)

Il rappelle également le processus et le calendrier de la campagne EC, avant d'évoquer quelques cas particuliers. Ensuite, il propose une synthèse des postes par structure et détaille l'intitulé des postes par CSPM.

Julie SORBA demande si les postes proposés en 46-3 sont publiés uniquement sous réserve de ne pas être pourvus par le biais du repyramidage.

Christophe RIBUOT rappelle que l'objectif des repyramidages est d'ouvrir les postes de professeurs à des collègues maîtres de conférences au sein de l'établissement.

Serge SLAMA demande quelle sera la procédure mise en place pour les repyramidages et de quelle manière le CAC va se prononcer.

Christophe RIBUOT lui répond que le processus est proche de celui des avancements. Les universités auront un contingent et les candidats devront constituer un dossier. Le contenu du dossier pose encore question. Il est envisagé au niveau du ministère que le dossier soit constitué d'une part, d'un CV, et d'autre part, d'un projet. Il semble que les syndicats ne soient pas d'accord avec ce deuxième élément du dossier car l'objectif de ces repyramidages est de permettre à des maîtres de conférences de devenir professeur sans passer de concours.

Christine DEMEILLIERS demande si les postes présentés comme réservés à des profils particuliers sont concernés par les pyramidages.

Christophe RIBUOT lui répond que non car chaque dispositif de recrutement (46-1, 46-2 etc..) est différent. Le repyramidage est plutôt un système d'avancement.

Gilles DEBIZET ajoute qu'il a été évoqué un ratio PR/MCF par section CNU dans l'établissement comme élément déterminant en matière de repyramidage. Il demande à disposer d'un tableau avec ces éléments.

Ce document sera transmis aux conseillers dès qu'il sera fiabilisé. Il y aura également d'autres discussions sur l'année 2022 sur ces questions de repyramidage avec un objectif de vote en décembre 2022.

Lors de la présente séance l'objet du vote porte sur la possibilité soit de maintenir ces 46-3, soit si on arrive à pourvoir les besoins avec le repyramidage, de ne pas passer par le 46-3, plus lourd en termes de procédure. Finalement il s'agit de se garder un degré de liberté supplémentaire avant de travailler sur le repyramidage.

Thierry KLEIN souhaite des précisions sur la procédure de repyramidage.

Il lui est répondu qu'elle se fera par le biais d'un dossier et que le CA, sur la base de rapports, proposera un classement soumis ensuite aux sections CNU.

- *Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis sur la cohérence globale des postes proposés par les composantes académiques en collaboration avec les pôles de recherche.*

Le résultat du vote est le suivant :

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 93 |
| Membres présents | 33 |
| Membres représentés | 16 |
| Nombre de votants | 49 |
| Voix favorables | 33 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstention | 16 |

Après en avoir délibéré le conseil académique, à la majorité de ses membres présents et représentés, émet un avis favorable sur la cohérence globale des postes proposés par les composantes académiques en collaboration avec les pôles de recherche.

- *Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis sur la qualification des emplois proposés par l'UGA hors CAPM.*

Le résultat du vote est le suivant :

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 93 |
| Membres présents | 33 |
| Membres représentés | 17 |
| Nombre de votants | 50 |
| Voix favorables | 37 |
| Voix défavorables | 6 |
| Abstention | 7 |

Après en avoir délibéré le conseil académique, à la majorité de ses membres présents et représentés, émet un avis favorable sur la qualification des emplois proposés par l'UGA hors CAPM.

4.Avis sur le contrat pluriannuel de l'UGA (suite)

Gwenaël DELAVAL poursuit ses remarques sur le contrat pluriannuel.

Il souligne que le volet formation est très axé sur la notion de compétence. La CGT s'oppose à cette vision des choses, très libérale, et préfère la notion de qualification, qui est une vision plus collective des choses. Cette notion de qualification n'apparaît à aucun moment dans le document. Ce point a été soulevé en CT mais n'a pas fait l'objet d'une inscription dans la version modifiée du contrat. Ensuite il ajoute que les objectifs RSE (axe 1) ne comprennent aucun indicateur.

Nadine GUILLEMOT explique qu'à l'origine deux objectifs avaient été proposés au ministère mais qu'ils ont été refusés. Il a donc été choisi de proposer deux jalons.

Gwenaël DELAVAL ajoute que, toujours sur le volet responsabilité sociale et écologique, l'INP a pour objectif zéro émission de gaz à effet de serre, ce qui est impossible à réaliser.

Nadine GUILLEMOT lui répond que Grenoble INP comme l'UGA a inscrit sa politique autour de la RSE dans un schéma directeur, soumis au CA. C'est au sein de ce schéma que figurent tous ces éléments.

Anne-Catherine FAVRE ajoute que l'INP est très avancé sur ces questions grâce à certains bâtiments notamment (GreEn-ER) mais aussi par le biais des écoles dont c'est la spécialité.

Gwenaël DELAVAL comprend que la réduction des émissions soit un objectif mais juge que ce n'est pas sérieux d'annoncer zéro émission puisque c'est impossible

Anne-Catherine FAVRE va se rapprocher de la VP RSE de l'INP pour avoir un complément d'information sur ce point.

Gwenaël DELAVAL estime que pour parvenir à cet objectif, des activités ont dû être ôtées de bilans et peut-être délocalisées vers l'UGA ou d'autres partenaires.

Anne-Catherine FAVRE ne pense pas que ce soit cette stratégie qui ait été adoptée.

Gwenaël DELAVAL poursuit en revenant sur l'indicateur 7 relatif aux ressources propres de l'UGA. Il note que le seul indicateur sur la trajectoire financière porte sur l'augmentation des ressources propres et que rien n'est demandé quant à l'augmentation des dotations.

Il souhaite que l'augmentation des dotations de fonctionnement soit mentionnée dans le contrat, au même titre que l'augmentation des ressources propres, ou à défaut, la suppression de cet indicateur, pour marquer l'opposition de l'UGA à la baisse des dotations de l'État.

Nadine GUILLEMOT répond que cet indicateur est suivi quoi qu'il arrive, même s'il n'est pas inscrit dans le contrat. Marie-Bernadette LEPETIT ajoute qu'il s'agit plutôt d'un affichage politique pour marquer le désaccord.

Gwenaël DELAVAL constate que le document est très axé sur la nouvelle gestion publique, mettant en avant l'amélioration continue et la notion d'efficacité qui remplace la notion d'efficacités. Selon lui, cette nouvelle méthode accompagne et renforce la remise en cause du service public.

Il conclut en disant que la CGT va voter contre le contrat.

Nadine GUILLEMOT répond qu'elle ne voit pas les choses de cette façon. L'efficacité, c'est faire au mieux avec les moyens dont on dispose. Elle ajoute que l'amélioration continue, c'est améliorer la satisfaction des usagers. Il s'agit de mieux fonctionner en donnant satisfaction aux usagers et aux personnels.

Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis sur le contrat pluriannuel de l'UGA.

Le résultat du vote est le suivant :

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 93 |
| Membres présents | 30 |
| Membres représentés | 15 |
| Nombre de votants | 45 |

| | |
|-------------------|----|
| Voix favorables | 29 |
| Voix défavorables | 9 |
| Abstention | 7 |

Après en avoir délibéré le conseil académique à la majorité de ses membres présents et représentés, émet un avis favorable sur le contrat pluriannuel de l'UGA.

6. Questions diverses

Emmy MARC revient sur la motion qu'elle a envoyée au sujet de la mise en place de la plateforme *Trouver mon master*.

Au regard de la thématique formation la présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, lui propose que cette motion soit discutée lors de la prochaine CFVU.

Gilles DEBIZET souhaite revenir sur les modalités d'envoi des convocations et de vote en séance.

Il est proposé d'évoquer ce point lors d'une prochaine séance du CAC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.